



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 19 juin à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 13 au 20 juin 2025

25-2-1. Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2025

Ressources Humaines

25-2-2. Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

25-2-3. Participation pour les agents adhérents à un contrat labellisé pour le risque santé

25-2-4. Emploi fonctionnel du Directeur Général des Services

Intercommunalité

25-2-5. Mission de l'Emploi Lys Tourcoing – Contribution 2025

25-2-6. SIGAL – Rapport d'activités 2024

Enfance

25-2-7. Maison de l'enfance – Règlement de fonctionnement et projet d'établissement – Modification

Vie associative

25-2-8. Subvention à l'ABBC (Avenir Bondues Basket Club)

Finances

25-2-9. Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1

25-2-10. Créances irrécouvrables

25-2-11. Provision comptable pour créances douteuses

25-2-12. Placement de fonds sur un compte à terme – Renouvellement

Date de la convocation : le 13 juin 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Martin LEPOUTRE), M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS (à M. Xavier BASSELET), Mme Béatrice LAURENCEL (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Francine VANCAEYZEELE (à Mme Laura NAESSENS), M. Philippe LEMPIRE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents excusés : M. Vincent DELANNOY, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

Délibération n°25-2-1- Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2025

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité

Délibération n°25-2-2- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele).

Délibération n°25-2-3- Ressources Humaines - Participation pour les agents adhérents à un contrat labellisé pour le risque santé

- ✓ Il s'agit de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 50% du montant de référence fixé par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, soit un montant minimal de 15€ mensuel par agent. Ce montant sera automatiquement révisé en fonction de l'évolution des textes qui s'y rapportent
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-4- Ressources Humaines - Emploi fonctionnel du Directeur Général des Services

- ✓ Il s'agit de confirmer l'existence de l'emploi de Directeur Général des Services au sein de la ville et valider ses conditions d'emploi et de rémunération.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-5- Intercommunalité - Mission de l'Emploi Lys Tourcoing – Contribution 2025

- ✓ Le montant de la contribution annuelle est de 31 484.95 €.
- ✓ M. le Maire remercie Mme Hus pour son investissement auprès de la MELT à laquelle la commune a décidé d'adhérer.
- ✓ **Le conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention de contribution pour l'année 2025.**
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-6- Intercommunalité -SIGAL – Rapport d'activités 2024

- ✓ A la question posée par Mme Naessens, M. le Maire confirme que le parking nécessiterait des travaux mais le SIGAL n'a pas les moyens financiers pour sa remise en état. Les travaux pourraient faire partie du projet du parc des Belles Terres.
- ✓ M. P. Delzenne indique que l'évènement musical prévu le 29 juin à l'aérodrome par un organisateur privé est communiqué sur leurs réseaux.
- ✓ **Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport d'activités.**

Délibération n°25-2-7- Enfance - Maison de l'enfance – Règlement de fonctionnement et projet d'établissement – Modification

- ✓ **La délibération est reportée à un prochain conseil municipal.**

Délibération n°25-2-8- Vie Associative - Subvention à l'ABBC (Avenir Bondues Basket Club)

- ✓ Lors du conseil municipal du 19 décembre 2024, une subvention d'un montant de 19 000 € a été accordée au club de basket ABBC.
Informée que la présidente en exercice lors du vote et signataire de la demande de subvention faisait alors l'objet d'un jugement d'interdiction d'exercer toute direction de personne morale y compris tout mandat associatif, la commune ne pouvait que surseoir au versement de la subvention municipale accordée.
Après plusieurs mois de difficultés,, l'association ABBC a élu, par assemblée générale du 27 mai 2025, ses nouvelles instances dirigeantes, dans le respect des règles de la vie associative. Puis, elle a déposé, sous signature de sa présidente régulièrement élue, une nouvelle demande de subvention de 19 500 euros.
Il est proposé au conseil municipal d'annuler formellement la subvention accordée à ABBC lors du Conseil municipal du 19 décembre 2024, et de lui accorder une subvention de 19 000€.
- ✓ M. Desreumaux souligne le travail de Jeannine Delombaerde au sein de l'association.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-9- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ Mme L. Naessens souhaite disposer des grands livres comptables afin d'avoir une visibilité globale du budget de la commune et lui permettre de voter en parfaite connaissance.
- ✓ M. Evlard rappelle que le dernier vote pour lequel Mme Naessens s'est abstenue concernait le CFU qui n'est que le rendu comptable du budget écoulé. Il précise que la commune à un taux exceptionnel de 91 % s'agissant de la tenue comptable, le meilleur de la MEL.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-10- Finances – Créances irrécouvrables

- ✓ Il est demandé d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables dont le montant s'élève à 485,84 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-11- Finances - Provision comptable pour créances douteuses

- Il s'agit de constituer sur l'exercice 2025 une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 20 591 €
- **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°25-2-12- Finances - Placement de fonds sur un compte à terme – Renouvellement

- Il s'agit de procéder au renouvellement des placements de fonds d'un montant de 1 216 000 € et de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État pour une durée de 6 mois.
- A la question de Mme Naessens, M. Evlard indique que la commune procède à des placements dès qu'elle peut le faire en fonction des taux.

➤ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire répond aux questions écrites posées par Mme L. Naessens :

- Les déontologues de la MEL n'organisent pas d'intervention spécifique dans chaque commune. Néanmoins, une date commune MEL/Conseillers municipaux à la MEL devrait être fixée. Le guide de déontologie 2^{ème} édition sera envoyé aux conseillers.
- La délibération de DUP pour la création d'un espace vert d'intérêt public à l'angle de la rue du Bosquiel et de l'avenue du Général de Gaulle n'a pas fait l'objet d'observation du contrôle de légalité et le dossier va pouvoir être préparé et transmis à la Préfecture.
- Concernant les mesures de sécurité mises en place avenue du Général de Gaulle depuis la "Patte d'oie" jusqu'à l'avenue du Dronckaert, M. le Maire indique que celles-ci sont mises en œuvre par la MEL sur la base d'un arrêté du maire. Mme Naessens peut faire part à M. le Maire de ses observations sur la qualité des dispositifs mis en place qu'il pourra transmettre à la MEL si elles se justifient.
- Concernant l'organisation de la guinguette et ses abords, M. le Maire indique que le coût du parking complémentaire aménagé à la Ferme de l'Hôtel est de 122 000 €TT C. A la question de Mme Naessens sur l'appel à une entreprise locale pour les travaux, M. le Maire rappelle la règle des marchés publics, qui impose la mise en concurrence des entreprises. Les travaux n'ont pas été réalisés par une entreprise locale. Lorsque la capacité de stationnement n'est plus suffisante, les parkings du centre-ville sont bien utilisés. M. le Maire confirme que le panneau de signalisation de la Guinguette installé allée du Daguet sera déplacé côté Guinguette. L'aménagement du carrefour pour renforcer la sécurité a bien été demandé à la MEL et en attente de réalisation. Enfin, l'exploitation de la guinguette fait l'objet d'une convention d'occupation d'une durée d'un an renouvelable, la redevance correspond à 3% du chiffre d'affaires. En 2024, la commune a perçu 15 000 €. Durant la période d'ouverture de la Guinguette, la location de la grange reste possible.
- M. le Maire confirme que l'activité de la blanchisserie Saint Vaast a cessé. Il n'y a plus de fumée et donc plus de risque de pollution atmosphérique. N'ayant plus de contrôle atmosphérique à réaliser suite à la cessation d'activités, la commande de l'audit environnemental a été interrompue (le temps de préparation et la visite du site pour description du process industriel utilisé fera l'objet d'un rapport et sera facturé). Les sols sont ceux de propriétés privées. Dès lors, comme cela a d'ailleurs été initié sur les conseils de M. le Maire par un propriétaire voisin, le recours d'abord au conciliateur puis au besoin, au tribunal de proximité, sont du ressort des personnes estimant subir un préjudice de voisinage. Par ailleurs, l'ancien exploitant aura à fournir un diagnostic de pollution de sols concernant sa propriété, réalisé par un organisme certifié avant cession. L'exploitant s'est renseigné en mairie sur les règles d'urbanisme applicable à sa parcelle pour réfléchir et envisager sa cession.
- Un point sur les travaux sera partagé avec les habitants dans le Bon Mag de septembre qui est en cours de préparation.
- En ce qui concerne les bornes de recharges pour les véhicules électriques, la MEL a fait le choix économique de les regrouper (sur le parking avenue Norbert Segard). Leur raccordement est en attente d'ENEDIS qui a pris du retard.
- Les flux de circulation dans le cadre du projet Cœur de Bourg ont fait l'objet d'une pré-étude hors vacances scolaires en 2023-2024. Lorsque de nouvelles analyses seront réalisées, les résultats seront partagés.
- A la question posée sur le coût de la réalisation et la distribution du journal municipal, M. le Maire indique que cela représente 1.70 €/habitant.

La séance est levée.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire



Pierre DELZENNE

Le secrétaire adjoint

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Matthieu DESCAMPS'.

Matthieu DESCAMPS